

Questions pratiques autour de la diffusion des supports de presse par Internet - Quel juge compétent ? Quelle loi applicable ? Quelle efficacité internationale des décisions rendues ?

Jean-Sylvestre Bergé ()*

*Professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, CEJEC (**)*

- **Hypothèse de travail**
 - Un éditeur de presse rend accessible sur son site Internet tout ou partie de ses publications
 - Le contenu du site est mis en cause par une personne qui s'estime victime d'une atteinte à ses droits (par ex. violation de la vie privée)
 - La situation est localisée sur des territoires différents (par ex. l'éditeur et la victime ne sont pas établis dans le même pays)
 - Le litige est porté devant un tribunal étatique : français, européen ou étranger

- **Questions juridiques**
 - L'ordre des questions : la recherche du juge compétent, la recherche de la loi applicable, les questions d'exequatur, de reconnaissance ou d'exécution
 - Les normes de référence pour y répondre : les règles de droit international privé de source interne, internationale ou européenne

- **Recherche de solutions**
 - 1^{er} cas : le tribunal saisi est français
 - La question de la compétence du juge français
 - La question (distincte) de la loi applicable par le juge français
 - La question de l'efficacité de la décision française en Europe et dans le monde
 - 2^{ème} cas : le tribunal saisi est celui d'un autre État membre de l'Union européenne
 - La question de la reconnaissance et de l'exécution en France d'une décision nationale européenne
 - 3^{ème} cas : le tribunal saisi appartient à un État tiers à l'Union européenne
 - La question de l'exequatur en France d'une décision étrangère

(*) jberge@u-paris10.fr – <http://lewebpedagogique.com/jsberge/>

(**) Centre d'études juridiques européennes et comparées : www.u-paris10.fr/cejec